

**CONSEIL MÉDICAL DU CANADA  
(CMC)**

**NOTES DOCUMENTAIRES**

**POUR**

**ASSOCIATION DES REGISTRAIRES DES UNIVERSITÉS  
ET COLLÈGES DU CANADA  
(ARUCC)**

Par : Ian Bowmer, directeur exécutif, Conseil médical du Canada

Pierre Lemay, directeur  
Services d'archivage et d'inscriptions

Date : le 17 novembre 2009

**Objectif**

Fournir des renseignements de base sur le nouveau Répertoire de compétences des médecins du Conseil médical du Canada et le rôle que les bureaux de registrariat peuvent jouer pour faciliter le transfert des compétences de leurs diplômés en médecine dans le répertoire.

**Introduction**

En février 2004, el Comité consultatif FPT sur la prestation des soins de santé et les ressources humaines a publié le Rapport du groupe de travail sur le Permis d'exercice des diplômés internationaux en médecine. Le rapport contenait plusieurs recommandations visant à faciliter l'intégration de diplômés internationaux en médecine (DIM) qualifiés à grossir les rangs des médecins canadiens. Une de ces recommandations était l'élaboration et l'instauration d'un service central de vérification des compétences visant à :

- i) maintenir un répertoire national des compétences vérifiées; et
- ii) valider les documents requis pour le permis d'exercice et la certification des DIM.

En réponse à cette recommandation, le Conseil médical du Canada (CMC), en partenariat avec la Fédération des ordres des médecins du Canada (FOMC) et le soutien de Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC), a financé le projet d'instaurer le Registre de compétences des médecins du Canada (RCMC) en tant que division du CMC.

La division du RCMC a été établie pour fournir un répertoire centralisé des compétences de base des médecins, qui ont été vérifiées à la source. Il a été conçu dans le but de réduire la duplication des efforts pour les diplômés en médecine, en rassemblant, vérifiant et archivant indéfiniment leurs compétences, qui ont été soumises au fil des ans, dans un seul et même répertoire.

Le RCMC gère le processus de vérification à la source afin d'assurer de l'authenticité des compétences. Ce processus exige que l'on contacte l'organisation qui a délivré un diplôme quelconque pour lui demander de confirmer avoir un registre de la délivrance de ce diplôme à la personne visée. Voici par exemples des documents pouvant être soumis au RCMC :

- diplôme en médecine;
- relevé de note d'une école de médecine;
- formation médicale postdoctorale;
- certificat(s) d'études spécialisées confirmant l'obtention d'une spécialité ou d'un diplôme en médecine familiale;
- formation de niveau supérieur;
- licence médicale et certificat d'inscription; et
- documents à l'appui de la demande, tels que des autorisations, traductions, photographies, documents d'identification certifiés et preuves de changement de nom, s'il y a lieu

Le répertoire de compétences et de documents justificatifs vérifiés en résultant permettra aux candidats de se constituer un portfolio électronique confidentiel pouvant être partagé avec des parties autorisées, comme les ordres des médecins provinciaux et territoriaux; les organismes certifiés et qualifiés; les intervenants régionaux en matière de santé et les hôpitaux. La responsabilité de l'évaluation et de la détermination d'admissibilité demeure celle des ordres des médecins et des organismes certifiés, dont le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC) et le *Collège des médecins du Québec (CMQ)*

## Réalisations

Registre de compétences des médecins du Canada (RCMC) est entré en service le 3 juillet 2007. La division offre un registre électronique permanent et des services de vérification de documents aux diplômés internationaux en médecine (DIM) qui postulent auprès d'une des organisations figurant sur le tableau ci-dessous.

### Nom de l'organisation

Conseil médical du Canada  
College of Physicians and Surgeons of Nova Scotia  
College of Physicians and Surgeons of Newfoundland and Labrador  
College of Physicians and Surgeons of Saskatchewan  
College of Physicians and Surgeons of British Columbia  
College of Physicians and Surgeons of Alberta  
Collège des médecins de famille du Canada  
Collège des médecins du Québec  
College of Physicians and Surgeons of Ontario  
College of Physicians and Surgeons of Manitoba  
Department of Consumer Corporate Affairs, Government of the Yukon

Lorsque toutes les provinces et tous les territoires utiliseront les services d'archivage du RCMC pour vérifier les documents et le statut de leurs candidats DIM, les DIM n'auront qu'à soumettre leurs compétences une seule fois, peu importe le nombre d'ordres des médecins auprès desquels ils ont présenté une demande. Le RCMC sera comme un centre de ressources à guichet unique pour tous les documents d'inscription et de permis d'exercice partout au Canada. Le but ultime est de mettre ce service à la disposition de tous les médecins du Canada.

### Vers un processus d'inscription national pour tous les médecins du Canada

Notre prochaine étape consiste à aller vers un processus d'inscription national. L'initiative repose sur une collaboration établie par le Conseil médical du Canada (CMC), Fédération des ordres des médecins du Canada (FOMC) et les treize ordres des médecins provinciaux et territoriaux. Elle se penchera sur le développement d'un processus de demande efficace, rentable, équitable et nationalement acceptable pour l'inscription de tous les médecins. Le processus mettra à profit les capacités existantes du système développé et utilisé pour le Registre de compétences des médecins du Canada (RCMC). Les treize processus provinciaux et territoriaux seront refondus en un seul processus nationalement et internationalement accessible, convivial et facile à naviguer. De plus, il utilisera un identificateur médical national déjà établi (le Numéro d'identification médicale du Canada – NIMC) qui sera assigné à chaque médecin lors de l'entrée dans le système médical du Canada. (Ce système inclura les étudiants qui étudient la médecine au Canada.)

Une probabilité importante dans notre objectif d'instaurer un processus d'inscription national est l'expansion des services du RCMC aux médecins diplômés du Canada (MDC). Des processus électroniques pour capturer et archiver les documents universitaires des médecins canadiens, comme leurs relevés de notes et leurs diplômes sont essentiels à la viabilité à long terme du registre.

Puisque bien des universités ont une base de données électronique contenant ces deux documents, obtenir les documents directement des écoles de médecine du Canada pour le RCMC permettrait de développer un processus simple et rentable.

### **Conclusion**

LE CMC demande votre approbation pour travailler en collaboration avec l'Association des registraires des universités et collèges du Canada (ARUCC) et les autorités compétentes des écoles de médecine afin de développer un processus permettant de télécharger le relevé de notes et le diplôme des docteurs diplômés en médecine du bureau du registrariat dans leur compte du RCMC.